



Avis n° 23-105798

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur [https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:"23-105798"](https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:)

Département(s) de publication : **6**
Annonce No **23-105798**

[I.II.III.IV.VI.](#)

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

C.A.P.L., Numéro national d'identification : 200039915, 06414, Cannes, F, Courriel : marches.publics@cannespaysdelerins.fr, Code NUTS : FRL03

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://cannespaysdelerins.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : Etablissement public de Coopération Intercommunale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : DSP portant sur la réalisation et l'exploitation dun réseau de chaud et de froid alimenté par la récupération des calories sur les réseaux dassainissement en sortie de STEP Aquaviva

Numéro de référence : 23.001

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 65400000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

II.1.4) Description succincte : L'agglomération Cannes des Pays de Lérins, autorité organisatrice de ce service public industriel et commercial, a décidé, par une délibération en date du 13.07.23 de recourir à un contrat de DSP d'une durée de 25 ans portant sur le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaud et de froid le cas échéant alimenté par la récupération des calories sur les réseaux d'assainissement à Mandelieu-la-Napoule et Cannes. La présente consultation vise à désigner le concessionnaire du service public du réseau de chauffage et de froid. Le périmètre s'étend sur une partie du territoire de Cannes et Mandelieu-la-Napoule, tel que délimité dans le document Programme. Les candidats devront présenter une offre variante obligatoire avec une fin de contrat au 31 décembre 2044 réduisant alors la période d'exploitation du réseau. Aucune variante libre n'est prévue. Les candidats devront présenter une PSE relative au périmètre de la DSP.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 79 000 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 09323000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 45232140

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Mandelieu-la-Napoule et Cannes

II.2.4) Description des prestations : Le Concessionnaire aura pour missions principales :-La réalisation des travaux initiaux de création du réseau de chaleur et de froid le cas échéant ; -L'exploitation, l'entretien et la maintenance, le gros entretien et le renouvellement des installations du réseau ; -La production et la distribution de chaleur et de froid le cas échéant aux abonnés ; -L'exploitation commerciale du réseau de chaleur et de froid via la gestion des relations contractuelles avec les abonnés et la facturation et le recouvrement des tarifs auprès des abonnés au titre des prestations réalisées. Pour faciliter le contrôle des engagements souscrits et permettre à l'Autorité Délégante d'agir comme interlocuteur unique une seule entité juridique, le Délégué s'engage à créer, au plus tard trois (3) mois après la date de notification du contrat, une société qui aura pour unique objet social l'exécution du présent contrat.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 79 000 000 euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 300

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Le dossier remis par les candidats devra comporter pour chaque candidat et chaque membre du groupement les documents suivants (ou les documents équivalents pour les candidats étrangers, accompagnés d'une traduction en langue française) : (A) Une déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, de chaque membre du groupement, attestant : -1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L. 3123-14 du code de la commande publique ; -2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 Code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 et suivants du code précité, sont exacts ; -3° Du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 et suivants du code du travail. Le candidat produit, au plus tard avant l'attribution du contrat, tout document attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du code de la commande publique. (B) une lettre de candidature dûment datée et signée présentant le candidat (forme juridique, raison sociale, date de création, montant et composition du capital de la société ainsi que la liste des principaux actionnaires). En cas de groupement, le document indiquera la composition et la forme du groupement, le nom de l'entreprise ou société mandataire. Il sera à compléter par chaque membre du groupement le cas échéant. Il sera accompagné de l'autorisation donnée par chaque cotraitant au mandataire de déposer le dossier de candidature et d'offrir au nom du groupement. En cas de candidature groupée, cette lettre doit être signée par tous les membres du groupement, ou le seul mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires. (C) les attestations d'assurances des risques professionnels liés aux différentes prestations, en cours de validité, dont dispose le candidat ; (D) Un extrait KBIS de moins de trois mois par rapport à la date limite de remise des candidatures ; (E) les certificats visés à l'article 1-I de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique ; (F) Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; (G) le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ou, en cas de candidature groupée, de chaque membre du groupement.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Chaque candidat, ou en cas de candidature groupée, chaque membre du groupement, fera parvenir à l'autorité déléguée un dossier comprenant : (H) une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de la concession, sur les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ; Pour justifier de ses capacités économiques et financières, le candidat présentera ses propres capacités et celles, le cas échéant, de l'ensemble des autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie, quels que soient les liens juridiques entre ceux-ci. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle



Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Chaque candidat, ou en cas de candidature groupée, chaque membre du groupement fera parvenir à l'autorité délégante un dossier comprenant : (J) un dossier de présentation des moyens humains et matériels composant la structure et en précisant ceux qui seront plus particulièrement mobilisés dans le cadre du présent projet ; oUne déclaration sur l'honneur indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel dencadrement pour chacune des trois dernières années ; oL'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de même nature que celle de la concession ; oLa déclaration sur l'honneur indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation d'opérations de même nature ; (K) une note et un organigramme précisant l'organisation juridico-financière du groupement candidat, et précisant le rôle et les responsabilités de chacun dans la phase de réalisation et dans la phase d'exploitation du présent projet ; (L) un dossier de présentation des références permettant d'apprécier l'expérience du candidat comprenant ses références acquises dans le domaine objet de la concession (services) sur les cinq (5) dernières années, appuyées d'attestations de bonne exécution, et/ou toutes autres références ou éléments d'information susceptibles de démontrer son aptitude à recevoir la concession de service public objet du présent avis (M) une note de compréhension du sujet et des enjeux dans le cadre du présent projet limitée à 5 pages ; (N) une note sur les méthodes et les moyens que les candidats entendent mettre en œuvre pour l'exécution des missions, en vue d'assurer la continuité du service public délégué et l'égalité de traitement des usagers devant le service public telle que visée par l'article L. 1411-5 I. du code général des collectivités territoriales. Cette note devra ainsi identifier les méthodes et moyens pouvant être mis en œuvre par le candidat afin d'assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Pour justifier de ses capacités techniques et professionnelles, le candidat présentera ses propres capacités et celles, le cas échéant, de l'ensemble des autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie, quels que soient les liens juridiques entre ceux-ci. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution de la délégation de service public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

Cf point VI.3)

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

27 octobre 2023 - 16:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La commande en ligne sera utilisée

La facturation en ligne sera acceptée

Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Modalités de remise des offres Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Critères de sélection des candidatures Conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la liste des candidats admis à présenter une offre est dressée par la Commission de concession de l'autorité Concédante au regard des critères suivants :- Garanties professionnelles et financières des candidats, appréciées au regard des éléments demandés en section III du présent avis ; - Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail ; - Aptitude à assurer la continuité du service public et légalité des usagers devant le service public. Groupements Pour la présentation de sa candidature et de son offre, un groupement d'opérateurs économiques peut revêtir la forme juridique de son choix. Toutefois, les candidats sont informés qu'après attribution du contrat d'affermage, le groupement pourra se voir contraindre de revêtir la forme d'un groupement solidaire (articles R.3123-9 et R.3123-10 du code de la commande publique). Lorsqu'un membre d'un groupement d'opérateurs économiques entre dans l'un des cas d'interdictions de soumissionner visés aux articles L.3123-1 et suivants du code de la commande publique, l'autorité Concédante exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception de cette demande, sous peine d'exclusion du groupement de la procédure (article L.3123-16 du code de la commande publique). Candidats étrangers Par rapport aux éléments demandés à la Section III (conditions de participation), les candidats étrangers devront produire les pièces administratives ou des documents similaires, avec une traduction assermentée en langue française, et les pièces techniques et financières, en langue française. Les négociations se dérouleront en langue française. Type de procédure La procédure est de type ouvert. Conformément aux articles L. 3121-1 et L. 3124-1 du code de la commande publique, l'autorité déléguée se réserve la faculté d'engager une négociation avec le ou les candidats. Suite à donner à la consultation L'Autorité Concédante se réserve la possibilité, à tout moment de la procédure, de ne pas donner suite à la présente consultation. Les candidats, y compris le délégataire pressenti, ne pourront prétendre à aucune indemnisation ou dédommagement au titre de l'abandon de la consultation. Renseignements complémentaires Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatives à la présente consultation, les candidats devront faire parvenir une demande écrite, dix (10) jours au plus tard avant la date limite de remise des offres, par l'intermédiaire du profil acheteur de l'autorité concédante; l'adresse URL suivante : <https://www.marches-securises.fr> Une réponse sera adressée par lettre circulaire à l'ensemble des candidats six (6) jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des candidatures. Visite obligatoire du site d'implantation de l'installation Le terrain est situé sur le site de Thalès. Dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, plusieurs créneaux de visites individuelles seront organisés. Ces visites sont obligatoires. Un mail devra être adressé par le candidat à l'attention de jerome.andy@thalesaleniaspace.com et marie.tatibouet@cannespaysdelerrins.fr pour solliciter l'organisation d'une visite, en proposant plusieurs créneaux (date/heure) ainsi que le nombre de personnes présentes lors de la visite avec leurs coordonnées et une copie des cartes d'identité.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs, 06050, nice, F, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel introduit préalablement à la signature du contrat dans les conditions définies aux articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative. Référé contractuel introduit après la conclusion du contrat dans les conditions définies aux articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative. La juridiction peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication au Journal officiel de l'Union européenne d'un avis d'attribution du contrat, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant les formulaires standard pour la publication d'avis en matière de marchés publics et de contrats de concession. Le délai ne court que si cette notification mentionne le nom du titulaire et les motifs ayant conduit au choix de son offre. En l'absence de la publication d'avis, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (CJA, art R. 551-7). Recours en indemnisation introduit dans les deux mois à compter du rejet d'une demande préalable et dans le délai de la prescription quadriennale. Recours de pleine juridiction par les concurrents évincés et les tiers susceptibles d'être lésés dans leurs intérêts, visant à contester la validité du contrat après sa conclusion. Ce recours peut être engagé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Il peut être complété par une requête en référé tendant à ce qu'il soit sursis à l'exécution du contrat attaqué, jusqu'au prononcé de la décision du juge du contrat.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :
Tribunal Administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs, 06050, nice, F, Téléphone : (+33) 4 89 97 86 00,
Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, Adresse internet : <http://www.nice.tribunal-administratif.fr>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS
27 juillet 2023